

# Annecy : objectif 2018

Désignée le 18 mars 2009, Annecy représentera la France dans la course à la candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2018.

**U**n tour, un seul.

Au terme d'un processus inédit, les 42 membres présents du Conseil d'administration du CNOSF n'ont pas prolongé le suspens du vote. Avec 23 voix, Annecy a d'emblée obtenu la majorité.

Répondant à la décision, prise par le Conseil d'administration le 24 septembre 2008, de proposer une ville au CIO pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2018, quatre villes s'étaient déclarées. Le 22 octobre 2008, le CNOSF officialisait en effet les candidatures d'Annecy, Grenoble, Nice et Pelvoux. Il annonçait par ailleurs la création d'une commission d'évaluation chargée notamment d'accompagner les comités de candidature et de rédiger un rapport.

Annecy, Nice (10 voix), Grenoble (9) et Pelvoux avaient mobilisé toutes leurs énergies pour proposer des dossiers de candidature de qualité, « remarquablement constitués » selon les propres mots d'Henri Sérandour, président du CNOSF. La Venise des Alpes a cependant convaincu, à la grande joie d'Antoine Dénériaz et Aimé Jacquet, présents au sein de la délégation victorieuse.



Antoine Dénériaz, Jean-Luc Rigaut, Christian Monteil, Henri Sérandour, Perrine Pelen, Edgar Grosperon



« C'est un beau jour pour le sport français » a déclaré Henri Sérandon à l'issue du vote, affirmant l'espoir que « le travail effectué puisse bénéficier à toute la montagne, au développement durable, à l'économie et au développement du sport français en général ». Remerciant le CNOSE pour ce « grand honneur », Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy, a immédiatement affiché la volonté de la délégation de se faire « porteur des quatre candidatures françaises ». Avec son « territoire exceptionnel entre le lac le plus pur d'Europe et le Mont-Blanc », pour citer Jean-Luc Rigaut, Annecy sera ainsi la troisième ville déclarée requérante à l'organisation des Jeux

d'hiver 2018 auprès du CIO, après Pyeongchang (Corée du Sud) et Munich (Allemagne). Henri Sérandon l'a rappelé : « Tout le monde aura sa chance. On a vu par le passé qu'il pouvait y avoir des surprises ». Auparavant, il s'agira pour ces trois villes, et pour celles qui pourraient se déclarer ultérieurement, de convaincre la Commission exécutive du CIO pour franchir l'étape de la requérance et être sélectionnée pour la phase de candidature officielle (voir page 4).

Deux réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu, les 18 mars et 9 avril 2009 à la Maison du sport français avec pour points principaux abordés le retour sur le rapport de la commission d'évaluation, la préfiguration du comité de candidature et la détermination des méthodes de travail entre ce dernier et le CNOSE. ■

Retrouvez la vidéo de l'élection d'Annecy sur : [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com) (lien sur le logo d'Annecy 2018)  
Site officiel de la candidature d'Annecy : [www.annecy-2018.fr](http://www.annecy-2018.fr)

#### Echéancier de l'élection par le CIO :

- 15 octobre 2009 : date limite de dépôt des dossiers de requérance auprès du CIO.
- De mi-octobre 2009 à juin 2010 : expertise technique des villes requérantes par le CIO.
- Juin 2010 : sélection des villes candidates par la commission exécutive du CIO.
- Février et mars 2011 : visite des villes candidates par la commission d'évaluation du CIO.
- Juillet 2011, 123<sup>e</sup> session du CIO à Durban (Afrique du sud) : élection de la ville organisatrice des Jeux Olympiques d'hiver 2018.

## Élections au CNOSE

**L**e 19 mai 2009, à la Maison du sport français, se tiendra l'Assemblée générale du CNOSE.

Élective, elle procédera au renouvellement du Conseil d'administration (CA), pour la première fois par vote électronique. Un nouveau président sera par la suite nommé par et parmi les 45 administrateurs.

Leur choix sera alors soumis au vote de l'Assemblée générale.

Les candidatures au CA, répondant à un appel adressé le 9 mars et recevables jusqu'au 19 avril, ont été

entérinées par le Conseil d'administration le 22 avril 2009.

Le CNOSE a accordé une tribune aux candidats déclarés à sa présidence. Soulignons toutefois que le futur président n'est pas obligé d'officialiser sa candidature avant la première réunion du nouveau Conseil d'administration. ■

Pour en savoir plus :

Retrouvez la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de l'élection du nouveau président sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com) (dossier spécial et pages « Organisation ») ■



## Jeux et paris : les propositions du Mouvement sportif

A l'occasion de l'ouverture annoncée du marché français des paris sportifs et hippiques et des jeux d'argent en ligne, le CNOSE négocie avec les pouvoirs publics la mise en place de mécanismes permettant de garantir l'exigence d'éthique du mouvement sportif, la sécurisation et le développement du modèle de financement de la pratique sportive. L'ouverture du marché des paris sportifs et hippiques et des jeux en ligne, si elle n'était pas maîtrisée, démultiplierait le potentiel de dérives : paris truqués, le jeu illégal ou encore le blanchiment d'argent. Elle pourrait donc constituer une menace pour la crédibilité, l'éthique et l'équité des compétitions et engendrerait un risque de désaffection, tant du public, que des médias et des partenaires économiques du sport. Le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne prévoit la mise en place d'une Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) intégrant une commission consultative composée notamment de « représentants institutionnels du monde du sport ». Le mouvement sportif souhaite disposer au sein de l'Autorité de régulation d'au moins deux représentants désignés par le CNOSE.

Le gouvernement a par ailleurs donné suite à la demande des organisateurs en consacrant dans le projet de loi leur droit d'exploitation concernant les paris sportifs. Le mouvement sportif invite cependant le législateur à reconnaître le droit d'exploitation général des organisateurs, en premier lieu des fédérations, et à consolider leur droits des marques. La consécration pleine et entière des droits de propriété doit en effet permettre au mouvement sportif de négocier, avec les opérateurs, l'utilisation de ses marques et de ses compétitions comme supports des paris sportifs et hippiques.

Enfin, on peut raisonnablement anticiper que la situation économique difficile du moment devrait accroître le mouvement de désengagement financier de l'État. Le projet de loi prévoit d'alimenter le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) par un prélèvement de 1,8 % sur les mises des jeux de gérés par La Française des Jeux et de 1% sur les mises des paris sportifs gérés par La Française des Jeux et les nouveaux opérateurs. Afin de doter le sport français des moyens nécessaires à son développement, le CNOSE demande que le taux d'1,80 % sur les mises des jeux de grattage et de tirage de La Française des Jeux soit maintenu et qu'il s'applique également aux mises sur les paris sportifs. ■

Textes officiels et position du CNOSE : [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

Contact : [juridique@cno.se](mailto:juridique@cno.se) ■

## URGENCE GOUVERNANCE REFORME DU HAUT NIVEAU : L'EXCELLENCE PASSE PAR LA CONCERTATION.

Le projet de réforme du sport de haut niveau dévoilé le 11 décembre 2008 s'inscrit pour l'État dans une volonté de performance et d'excellence de l'élite française. L'excellence étant, avec l'amitié et le respect, une valeur prônée par le Mouvement olympique, le CNOSF ne peut que se réjouir de la voir partagée.

Toutefois, pour être efficace, un tel projet devrait s'envisager dans le cadre d'une politique nationale globale du sport. Seule une gouvernance partagée, respectueuse du rôle de chacun, permettrait en effet une articulation des compétences à même de permettre au sport de haut niveau français de tenir son rang international.

Le renforcement du rôle de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau comme lieu de concertation, le rattachement de la Préparation Olympique et Paralympique au CNOSF ou le statut des athlètes de haut niveau, sont des sujets que le mouvement sportif souhaite prendre en compte.

La réforme prévoit notamment la création d'un Campus de l'Excellence Sportive française (CESF) et de campus régionaux. Outre l'articulation des compétences des différents acteurs impliqués (ministère, CNOSF, fédérations, CREPS, instituts et écoles nationales, centres d'entraînements fédéraux, pôles France) qui reste à éclaircir, la représentation du mouvement sportif au sein du Conseil d'administration (4 administrateurs sur 25) est également insatisfaisante au regard de son implication dans le sport de haut niveau. Le CNOSF estime qu'un tiers des membres du Conseil d'administration devrait représenter le mouvement sportif.

De nombreuses dispositions de la réforme interrogent. Relations internationales, protection de la santé des sportifs, délivrance de certifications, animation d'un réseau national, participation à la politique nationale de développement des activités physiques et sportives... les missions du CESF sont nombreuses, mais leurs contours ne sont pas précisément définis.

Estimant que les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France et le CNOSF demandent par ailleurs un moratoire concernant la fermeture des CREPS en vue d'une concertation préalable.

Les fondamentaux des parcours de l'excellence sportive devraient également être définis conjointement avec le CNOSF. Quant à la situation des Conseillers Techniques Sportifs et surtout des Directeurs Techniques Nationaux au sein des fédérations sportives, le CNOSF suggère de profiter du projet de réforme pour redéfinir leurs rapports avec la fédération et éclaircir le statut juridique de leur affectation au sein de la fédération. ■

## REFORME POUR LA COMPETITIVITE DU SPORT PROFESSIONNEL : DE LA SOLIDARITE AVEC LE SPORT AMATEUR.

Une société sportive est constituée par une association et maintient avec elle des liens institutionnels très forts. Cette relation est l'expression de la spécificité du sport français et doit être préservée. Au niveau local mais aussi à l'échelon national, entre les fédérations et leurs ligues professionnelles, elle illustre les principes d'unité et de solidarité qui dirigent le mouvement sportif. Deux axes de la réforme pour la compétitivité du sport français, présentée le 16 décembre 2008 par le secrétaire d'État aux Sports, Bernard Laporte, affectent particulièrement cette relation.

Le projet prévoit d'abord l'évolution des sociétés sportives vers le droit commun des sociétés commerciales, pour les futures sociétés, mais aussi pour les structures existantes. Cette disposition interroge sur l'opportunité d'une telle contrainte pour les sociétés ayant adopté l'un des régimes mis en place en 1999 et y trouvant satisfaction.

D'autre part, les activités commerciales des sociétés, soutien de leurs activités sportives, devront rester accessoires à ces dernières et ne pas mettre en péril la capacité de l'équipe professionnelle à prendre part aux compétitions.

D'autres éléments, relatifs par exemple à l'actionnariat, nécessitent également d'être complétés.

Par ailleurs, la réforme confère aux sociétés sportives la capacité d'inscrire leurs équipes aux compétitions de la fédération ou de la ligue professionnelle et attribue deux numéros d'affiliation, l'un pour l'association et les compétitions de jeunes et d'amateurs, l'autre pour la société et les compétitions professionnelles. Sans avoir d'opposition de principe au fait de confier cette prérogative à la seule société sportive, ce qui permettrait de rassurer d'éventuels investisseurs privés, le CNOSF estime néanmoins que certaines dispositions doivent être adoptées afin, notamment, de préserver le système de compétitions ouvertes : maintenir l'obligation légale pour la société et l'association de régler leurs rapports par une convention dont la durée ne devrait pas excéder 10 ans ; prévoir que la société soit obligée d'inscrire son équipe professionnelle à l'ensemble des compétitions auxquelles elle s'est qualifiée ; verser annuellement à l'association une contribution financière, et non plus une contrepartie...

Les préconisations du mouvement sportif, tant pour ce qui concerne la réforme pour la compétitivité du sport professionnel que pour celle du haut niveau, ont d'ores et déjà été remises au ministère des Sports le 13 mars 2009. ■

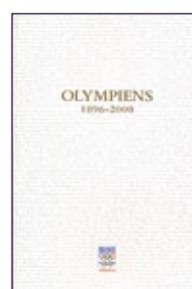
**Textes officiels et position du CNOSF :**  
[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)  
**Contact :** [juridique@cnosf.org](mailto:juridique@cnosf.org)

## PARUTIONS

Descriptifs et commande : [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com), rubrique « Publications, éditions »



• **Un fauteuil pour la vie - André Auberger.**  
La biographie du grand dirigeant du handisport en France.  
Le Cherche-Midi, janvier 2009  
Prix de souscription : 15 euros  
ISBN, 2749113342



• **Olympiens 1896-2008**  
**Serge Laget, Alain Lunzenfichter.**  
Pour se remémorer ou découvrir les 5 533 Olympiens français.  
Atlantica/CNOSF, décembre 2008  
Prix de vente : 25 euros  
ISBN, 978-2-7588-0201-3

## « Nous ne devons pas avoir de complexes »

Jean-Claude Killy, légende du sport français, co-organisateur des Jeux Olympiques d'Albertville et président de la commission de coordination des XXII<sup>es</sup> Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014, revient pour nous sur la désignation d'Annecy.



**JEAN-CLAUDE KILLY**, membre du CIO pour la France, triple champion olympique de ski en 1968

Crédit photos : CNOSF

**“** Quel est selon vous l'intérêt de la démarche menée par le CNOSF depuis septembre 2008, dans le cadre de la désignation d'une ville requérante à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018 ?

C'est une démarche très positive. Elle a permis à la France de maintenir une présence sur la scène internationale et d'être « sous l'attention » du CIO. Je suis très satisfait. Cela n'a, à mon avis, aucune incidence sur la compétition entre les Jeux Olympiques d'hiver et d'été. Nous devons tenter notre chance. Nous ne devons voir aucun calcul sur ce choix. Cela reste très positif pour la France. Il faut également veiller à ne pas retomber dans une attitude franco-française hésitante : « on se présente/on ne

se présente plus »... Cela ne fait pas très sérieux !

**Que pensez-vous du projet d'Annecy 2018 ?**

En préambule, je souhaite rappeler qu'il y avait quatre très bons dossiers. Ils ont permis le déroulement d'une très belle compétition qui voit Annecy sortir en vainqueur. Les quatre villes pouvaient et étaient capables d'organiser des Jeux Olympiques, chacune à leur manière. Le concept développé par Annecy regroupe parfaitement des Jeux de montagne et de glace propices à la compétition, en harmonie et en étroite relation avec le monde du sport français, à commencer par le CNOSF. Associer le mouvement sportif à sa démarche est un souhait fort de la part d'Annecy.

La ville et le département apportent par ailleurs des garanties. Et puis, Annecy est rodée en matière d'organisation de compétitions internationales (épreuves cyclistes, d'athlétisme, de natation, de patinage artistique...), tout en étant une terre de grands champions comme Guy Perillat, Edgar Grospron, Antoine Dénériaz, Vincent Vittoz...

**Quelles sont ses chances selon vous ?**

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue nos « adversaires potentiels » : coréens et allemands et d'autres éventuellement. Il est en fait très difficile de se prononcer. Je tiens à dire qu'il n'existe pas de « règle » sur la « rotation des continents » d'une édition olympique à l'autre.

Nous ne devons pas avoir de complexes. Il faut y aller et se donner la chance d'y arriver. Ce sera très dur, difficile, mais je reste très optimiste.

**Quelle serait votre implication en cas de victoire en juillet 2011 ?**

Très sincèrement, je ne suis pas loin de la retraite. Place aux jeunes ! De nombreux talents existent en France, j'en veux pour preuve les organisations qui nous ont été confiées, notamment les Jeux d'Albertville en 1992, le Mondial de football 1998, ceux de handball en 2001, d'athlétisme en 2003, de rugby en 2007 et de ski en 2009. Il nous faut fédérer tous ces nouveaux talents pour en tirer le meilleur. ■

**la lettre du CNOSF** Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact : communication@cnosf.org) Directeur de la publication : Henri Sérandour - Conception : VERBE, 24, rue Salomon de Rothschild - 92288 Suresnes Cedex - Réalisation : Aline MENGANT - Impression : PDI.

### CROS et CDOS :

L'Assemblée générale électorale des CROS, CDOS et CTOS s'est tenue le samedi 18 avril à la Maison du sport français. Son compte-rendu sera disponible sur le site Internet du CNOSF.

### Elections fédérales :

retrouvez les nouveaux élus sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

Retrouvez toute l'actualité institutionnelle du CNOSF sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

